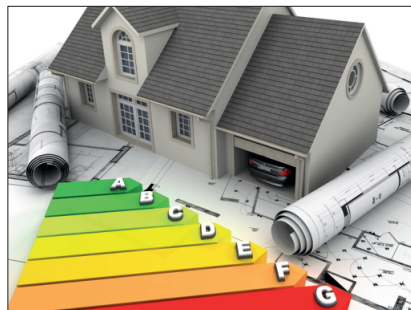


Rénovation de son logement, achat d'un véhicule peu polluant : France Relance aide aussi les particuliers

Le plan France Relance a intégré, en les renforçant, deux dispositifs qui existaient avant la crise sanitaire et qui étaient dédiés aux particuliers : l'un concerne le logement, l'autre les véhicules. Un public élargi peut désormais en bénéficier...

> MAPRIMERÉNOV'



C'est quoi ?

Il s'agit d'une aide à la rénovation énergétique de son logement. Son montant est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, ainsi que des gains énergétiques permis par les travaux.



maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Pour qui ?

Tous les propriétaires : occupants, bailleurs, syndicats de copropriétés.

Comment ?

Les démarches se font sur le site www.maprimerenov.gouv.fr.

Bon à savoir

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Besoin de conseil ?

FAIRE est un service public qui accompagne gratuitement ceux qui le souhaitent dans leurs travaux. Infos sur www.faire.gouv.fr/marenov.

> PRIME À LA CONVERSION DES VÉHICULES



C'est quoi ?

Il s'agit d'une aide à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion peu polluant en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule. Son montant dépend de la catégorie du véhicule acheté et du revenu fiscal de référence par part du demandeur.



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action

Pour qui ?

Tous les Français, particuliers ou professionnels.

Comment ?

Il faut déposer sa demande sur le site www.primealaconversion.gouv.fr.

Bon à savoir

La prime est cumulable avec le bonus écologique (à demander aussi sur le site ci-dessus).

Besoin de conseil ?

Un simulateur est disponible sur www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/index.html.



Grâce à France Relance, MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État à la rénovation énergétique. Elle bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 2 milliards d'euros pour 2021 et 2022, pour financer la rénovation de 400 000 à 500 000 logements par an.

Dans l'Hérault, à ce jour, plus de 3 000 bénéficiaires, environ 3 millions d'euros d'aide versés par l'État, près de 25 millions d'euros de travaux réalisés.



Dans le cadre de France Relance, les modalités de la prime à la conversion et du bonus écologique ont été élargies afin d'accélérer le renouvellement et le verdissement du parc automobile.

Dans l'Hérault, à ce jour, plus de 8 000 bénéficiaires.